

IMPORTATIONS CANADIENNES DE L'UNION EUROPÉENNE

L'analyse se tourne maintenant vers l'incidence, au niveau agrégé, d'une suppression des droits tarifaires canadiens applicables aux importations provenant de l'Union européenne. Comme pour la section précédente, les résultats de régression détaillés sont présentés à l'appendice B. Les principaux résultats sont résumés au tableau 3. La première observation est que les signes des principaux coefficients correspondent aux attentes : les droits tarifaires canadiens ont une incidence négative sur les importations en provenance de l'Union européenne; les variations du PIB par habitant au Canada et à l'étranger et les changements démographiques (coefficients des variables *Produit du PIB par habitant* et *Produit de la population*) ont, comme on peut s'y attendre, un effet positif sur les importations provenant de l'UE, tandis que la distance entre les destinations canadiennes et les sources européennes ont une incidence négative sur les importations provenant de cette région.

TABLEAU 3		
IMPORTATIONS AU CANADA EN PROVENANCE DE L'UE (COEFFICIENT DU DROIT TARIFAIRE UNIFIÉ)		
Variable	Coefficient	Test statistique <i>t</i> *
Droits tarifaires canadiens	-5,466	-10,180
Produit du PIB par habitant	0,562	9,106
Produit de la population	1,189	41,551
Distance	-2,800	-7,358
Droits tarifaires canadiens appliqués aux É.-U.	8,583	6,592

* Tous les coefficients sont significatifs au niveau de 95 p. 100.

Le coefficient de la variable *Droits tarifaires canadiens* est assez élevé et significatif. Cela signifie qu'une réduction de 1 p. 100 des droits tarifaires canadiens hausserait les importations au Canada en provenance de l'UE d'environ 5,5 p. 100. Ainsi, les exportateurs européens profiteraient sensiblement d'une suppression des droits tarifaires canadiens : si tous les droits de douane canadiens étaient abolis, l'UE pourrait voir ses exportations au Canada augmenter d'environ 3,6 milliards de dollars, soit 11,2 p. 100.

L'abaissement des droits tarifaires canadiens appliqués aux biens provenant des États-Unis a une incidence négative sur les importations originaires de l'Union européenne. Essentiellement, le coefficient positif de la variable *Droits tarifaires canadiens appliqués aux É.-U.* signifie que l'application de droits de douane plus élevés sur les importations provenant des États-Unis ferait augmenter les importations en provenance de l'UE. L'hypothèse réciproque est également valide : un abaissement des droits tarifaires sur des biens américains ferait